



ADMINISTRATION MUNICIPALE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SAINT BENOIT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2023

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le Jeudi 7 décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni pour la deuxième séance annuelle à la Salle de l'Echange de la Médiathèque de Saint Benoît, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY

| | |
|--|------------------|
| <i>Date de la convocation</i> | 30 Novembre 2023 |
| <i>Nombre de Conseillers en exercice</i> | 39 |
| <i>Nombre de présents</i> | 27 |
| <i>Nombre de pouvoir</i> | 5 |
| <i>Nombre de votants</i> | 32 |
| <i>Suffrage exprimé</i> | 32 |

ETAIENT PRESENTS :

MM. Patrice SELLY - Ridwane ISSA - Michèle MARIAYE - Augustin CAZAL - Bruno ROBERT – Anne CHANE KAYE BONE – TAVEL – Jean Louis VITAL - Odile DAMOUR - Jean François CATAN - Sylvie PAYET - Eric NIOBE – Monique MARIMOUTOU TACOUN – Patrice BOULEVART - Sarah SALAH – ALY - Patrice ELLAMA - Anrifadjati TOILIBOU - Vincent TERGEMINA - Sabine SAUTRON - Christelle HOAREAU - Ruddy VOULAMA - Evelyne GLENAC - Daniel SANDANON – Angélique PEDRE - Jack TAVEL - Axel BOUCHER – Philippe LE CONSTANT - Jean Luc JULIE -

ETAIENT REPRESENTES :

Valentine SERRANO représentée par Sylvie PAYET

Eric CARITCHY représenté par Eric NIOBE

Fara ARMOUGOM représentée par Evelyne GLENAC

Charles André SAINT PIERRE représentée par Anne CHANE KAYE BONE – TAVEL

Sophie Marie AUDIFAX LEBON représentée par Jack TAVEL

Accusé de réception en préfecture
974-219740107-20231207-DEL106122023-DE
Date de télétransmission : 29/12/2023
Date de réception préfecture : 29/12/2023



ETAIENT ABSENTS :



Alicia HAYANO - Sabrina RAMIN – Noëlle CHANE FAN - Fabienne BORNEO -
Hans DIJOUX - Patrick DALLEAU - Valérie DIJOUX

SECRETAIRE DE SEANCE

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal : Mme Angélique PEDRE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (34 présents sur 39) ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

| <i>Le Maire</i> | <i>La Secrétaire de séance</i> |
|---|--|
|  <i>Patrice SELLY</i> |  <i>Angélique PEDRE</i> |

Acte rendu exécutoire

- **Par transmission en Préfecture le :** 28 DEC. 2023
- **Et publication ou notification le :** 28 DEC. 2023
- **Mise en ligne sur le site Internet de la Ville le :** 28 DEC. 2023

Accusé de réception en préfecture
974-219740107-20231207-DEL106122023-DE
Date de télétransmission : 29/12/2023
Date de réception préfecture : 29/12/2023



OBJET : ADHESION AU RESEAU FRANCOPHONE DES VILLES AMIES DES AINES

Le Maire informe l'Assemblée que face à la nécessité pour les collectivités de s'interroger sur le vieillissement de leur population, est née l'initiative mondiale des Villes Amies des Aînés, lancée en 2006 par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). L'objectif poursuivi est d'adapter notre territoire à une population vieillissante pour permettre d'améliorer ses conditions d'épanouissement.

Le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA), association sans but lucratif, a pour but de développer au niveau francophone la démarche initiée par le réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'OMS. Le Réseau accompagne les collectivités à la mise en œuvre du projet et valorise leurs initiatives. Il permet également de favoriser les échanges d'informations et de bonnes pratiques entre les adhérents et crée ainsi les conditions d'une meilleure adaptation des territoires aux aînés, en particulier en favorisant le vieillissement actif des habitants et en soutenant la dynamique Villes Amies des Aînés autour de trois principes : la lutte contre l'âgisme, le sentiment d'appartenance au territoire des habitants et la mise en place d'une démarche participative et partenariale.

Au vu des éléments énoncés ci-dessus, il semble important aujourd'hui pour notre collectivité de participer à cette dynamique et d'adhérer au RFVAA. Aussi, le Maire propose à l'Assemblée de s'engager à mettre en œuvre les principes fondamentaux de la dynamique ainsi que les différentes étapes de la démarche Villes Amies des Aînés, à savoir :

- Elaborer un diagnostic territorial autour des huit thématiques Villes Amies des Aînés* ;
- Définir un plan d'action Villes Amies des Aînés, le mettre en œuvre et l'évaluer ;
- Informer annuellement le RFVAA de l'ensemble des étapes du projet et transmettre les documents s'y rapportant ;
- Participer à la vie du Réseau Francophone : échange et valorisation de bonnes pratiques sur le site Internet du RFVAA , participation aux événements (colloques, journées de formation, voyage d'étude, concours Villes Amies des Aînés, etc.).

En s'inscrivant dans cette démarche, la Ville met davantage en avant ses réalisations et sa volonté de continuer à développer des actions à destination des Séniors, notamment par le CCAS qui assure sur le territoire la politique d'animation à destination des personnes âgées.

En faisant le choix d'adhérer à cette association, la Ville rejoint un réseau d'échanges, de réflexions, de partage d'expérience de villes attentives aux besoins liés au vieillissement de la population et soucieuse de construire comme elle « les villes de demain ».

La Ville étant le porteur du projet de développement territorial « Ville amie des Aînés », le CCAS sera chargé de sa mise en œuvre sur le territoire compte tenu des missions déléguées par la Ville au CCAS en matière de politique à destination des Séniors.



Le Maire propose à l'Assemblée d'adhérer au Réseau Francophone des « Villes amies des Aînés » pour un montant déterminé par le nombre d'habitants et qui s'élève à 600 € pour l'année 2024.

La Ville doit par ailleurs désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant. Afin de représenter la Ville à l'association Francophone des Villes Amies des Aînés.

Le Maire propose à l'Assemblée de désigner :

Mme Christelle HOAREAU (Titulaire)

et M. Vincent TERGEMINA (Suppléant)

Il propose :

- d'approuver l'adhésion de la collectivité au Réseau Francophone des Villes amies des Aînés (ainsi qu'au réseau mondial des Villes amies des Aînés de l'OMS) ;
- d'approuver la désignation du CCAS comme pilote de l'opération « Ville amie des aînés » ;
- d'approuver la désignation de Mme Christelle HOAREAU ou son suppléant M. Vincent TERGEMINA, pour représenter la collectivité au sein de l'Association,
- de l'autoriser à verser annuellement la cotisation dont le montant est déterminé en fonction du nombre d'habitants, soit 600 € pour l'année 2024.

La Commission des « Affaires Générales, des Finances, des Ressources Humaines » qui s'est réunie le 29 Novembre 2023 a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DU MAIRE,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'avis favorable à l'unanimité de la Commission des Affaires Générales, des Finances, des Ressources Humaines,

APRES AVOIR DELIBERE, L'ASSEMBLEE DECIDE A L'UNANIMITE,

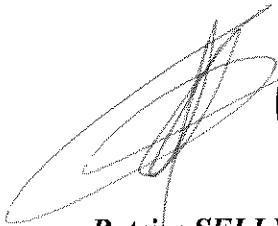

- d'approuver l'adhésion de la collectivité au Réseau Francophone des Villes amies des Aînés (ainsi qu'au réseau mondial des Villes amies des Aînés de l'OMS) ;
- d'approuver la désignation du CCAS comme pilote de l'opération « Ville amie des aînés » ;
- d'approuver la désignation de Mme Christelle HOAREAU ou de son suppléant M. Vincent TERGEMINA, pour représenter la collectivité au sein de l'Association,
- d'autoriser Le Maire à verser annuellement la cotisation dont le montant est déterminé en fonction du nombre d'habitants, soit 600 € pour l'année 2024.

Accusé de réception en préfecture
974-219740107-20231207-DEL106122023-DE
Date de télétransmission : 29/12/2023
Date de réception préfecture : 29/12/2023



M. Augustin CAZAL s'est absenté pendant la présentation de cette délibération et n'a donc pas pris part au vote.

Nombre de votant : 31
Pour : 31
Contre : 0
Abstentions : 0

| <i>Le Maire</i> | <i>La Secrétaire de séance</i> |
|---|--|
|  <i>Patrice SELLY</i> |  <i>Angélique PEDRE</i> |

Acte rendu exécutoire

- *Par transmission en Préfecture le : 28 DEC. 2023*
- *Et publication ou notification le : 28 DEC. 2023*
- *Mise en ligne sur le site Internet de la Ville le : 28 DEC. 2023*

Accusé de réception en préfecture
974-219740107-20231207-DEL106122023-DE
Date de télétransmission : 29/12/2023
Date de réception préfecture : 29/12/2023

